

TROC & PUCES

9 juin 2019 - 9 h à 19 h

Anse du Stole

Lomener-Ploemeur

Entrée
1 €



Restauration
sur place

Capacité 90 exposants

Téléphone : 06 33 39 06 36

Mail : as.guermeur@orange.fr

Site : www.asguermeur.fr

Intermarché
contact

Pour les prix bas,
nous sommes là

Ouvert du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h45 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h30 à 19h30
Dimanche matin de 9h à 12h30

Route du Bois d'Amour - LOMENER

STATION SERVICE
STATION DE LAVAGE
Haute pression

OUVERTURE 24h/24
à 2 pas de vos plages

Tél. 02 97 82 84 11

Autorisation Municipale : XX-XXXX-XX

Bulletin de réservation exposant au verso

**Bulletin de réservation à renseigner par l'exposant
et à retourner avec un chèque à l'ordre de AS GUERMEUR à :
AS GUERMEUR - 2 route du Pérélo - Lomener - 56270 Ploemeur**

Exposant (cocher une seule case)

- Particulier vendant au déballage des objets personnels et usagés pour la 1^{re} ou 2^e fois en 2019
 Association vendant des objets usagés donnés par des particuliers
 Professionnel du commerce ou de la fabrication régulièrement déclaré

Nom :

Prénom :

Adresse (N^o, Voie, Code postal, Ville) :

Téléphone :

Mail :

Immatriculation professionnelle (RCS ou CFE) :

Pièce d'identité (à présenter à l'entrée)

Carte d'identité

Permis de conduire

Passeport

Numéro :

Délivré le :

Par :

Objets exposés :

Emplacement (environ 5 m de long et 6 m de profondeur)

Nombre :

Montant (nombre d'emplacements x 20 €) :

Je déclare l'exactitude des renseignements et l'acceptation du règlement.

Date :

Signature :

Règlement

- L'inscription est effective après accord de la réservation et réception du chèque par ASG.
- Le refus de la réservation par ASG donne lieu à restitution du chèque.
- Les emplacements sont attribués par ASG et donnent droit à un café gratuit par exposant.
- L'ouverture aux exposants débute à 7h et les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h à 18h.
- Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Il doit être stationné à l'intérieur de l'emplacement.
- Chaque exposant doit nettoyer et quitter son emplacement avant 19h30.
- ASG n'assure aucune mise à disposition de matériel, de mobilier et d'énergie.
- ASG décline toute responsabilité et indemnisation en cas de dommage, vol, perte ou intempérie.
- L'absence totale ou partielle d'un exposant inscrit ne donne pas lieu à remboursement.
- En cas d'annulation par ASG, les exposants sont intégralement remboursés, sans indemnisation.